

### Conditions Générales de Vente

#### Article 1 - Définitions

I/O Out est représenté par Jérémy Lheureux, sous le statut d'auto-entrepreneur. SIRET: 799.938.303.00028

### Article 2 – Objet

I/O Out est une société d'assistance informatique qui intervient à domicile pour les particuliers. Elle propose d'effectuer sur demande du CLIENT, différentes PRESTATIONS informatiques réalisables au domicile du CLIENT telles que : assistance, dépannage, maintenance, sauvegarde, formation, conseils, configuration, mise en service, installation de logiciels ou de matériels informatiques. Ces PRESTATIONS seront effectuées conformément aux règles de l'art.

En préalable à toute INTERVENTION seront convenues, lors de la prise de rendez-vous entre les parties, la date, l'heure et le lieu d'exécution de l'INTERVENTION.

#### **Article 3 - Contenu des PRESTATIONS**

Les PRESTATIONS de I/O Out consistent à :

- sécuriser le matériel et les données ;
- sauvegarder et récupérer les données ;
- assurer la maintenance;
- installer et configurer le matériel;
- dépannage informatique ;
- mettre en réseau les différents postes informatiques ;
- faire évoluer le matériel et/ou logiciel ;
- initiation du CLIENT;
- assister et conseiller le CLIENT.
- Proposer sur divers supports graphiques la demande du CLIENT

Elles s'adressent à tout CLIENT, sur les équipements de type informatique appartenant au CLIENT.

I/O Out se réserve le droit de faire évoluer ses PRESTATIONS afin de satisfaire une demande plus large du marché et/ou d'assurer une qualité de service accrue de ses INTERVENTIONS.

Toutes les PRESTATIONS précitées sont réalisées sur le lieu de résidence du CLIENT et éventuellement en atelier si besoin.

#### **Article 4 - Limite des INTERVENTIONS**

Lors des INTERVENTIONS au domicile du CLIENT, I/O Out ne pourra assurer la bonne fin de ses INTERVENTIONS si : l'installation et/ou l'utilisation des équipements (matériels et/ou logiciels) du CLIENT sont non conformes aux prescriptions du constructeur et/ou éditeur et/ou distributeur et/ou fournisseur ;

- de l'avis de l'intervenant, les conditions de travail risquent de mettre en danger sa sécurité ou celle du CLIENT;
- de l'avis de l'intervenant, les équipements semblent avoir été, volontairement ou non, modifiés par le CLIENT ;
- en cas d'impossibilité à l'intervenant d'accéder de façon facile et/ou rapide aux différents équipements (matériels et/ou logiciels) lui permettant d'exécuter dans les meilleures conditions la PRESTATION sollicitée.

De même,I/O Out se réserve le droit de cesser l'INTERVENTION demandée par le CLIENT si les conditions d'INTERVENTION sont différentes de celles qui avaient été prédéfinies lors de la prise de rendez-vous téléphonique.

Si le CLIENT ne dispose pas des licences d'utilisation des logiciels lui appartenant.

Si CLIENT ne dispose pas des manuels techniques et/ou d'utilisation fournis par les constructeurs.

En cas d'événement accidentel, de force majeur ou d'une cause exonératoire limitant partiellement ou totalement l'accès aux équipements pour lesquels le CLIENT a expressément demandé une INTERVENTION. Notamment si les équipements sont inaccessibles pour quelques raisons que ce soit, si les conditions d'alimentation électrique, téléphonique ou autres sont défectueuses ou si il est impossible d'accéder au/dans le lieu de résidence du CLIENT.

Dans tous ces cas et lorsque I/O Out se sera déplacé, le montant du forfait de PRESTATION de 35,00 euros TTC sera entièrement et immédiatement dû quelle que soit la cause qui en aura empêché totalement ou partiellement l'exécution de la PRESTATION.

### Article 5 - Formation du contrat

La formation du contrat se réalise par l'intermédiaire de notre numéro de téléphone : 06 59 37 67 53, ou par e-mail à l'adresse suivante : jlheureux@ioout.partners.

De convention expresse entre I/O Out et le CLIENT, la confirmation par ce dernier du rendez-vous pour intervenir sur son équipement vaudra consentement irrévocable au contrat et validation des prix communiqués. Il est expressément convenu entre les parties que le CLIENT reconnaît dans ses rapports avec I/O Out la validité et la force probante des courriers et enregistrements informatiques conservés ainsi que des factures avec le descriptif de l'intervention.

Ce mode de preuve est recevable quel que soit le montant des PRESTATIONS effectuées par I/O Out.

#### **Article 6 - Obligations du CLIENT**

Pour autant que cela soit raisonnablement nécessaire, le Client coopérera à l'exécution des Prestations. Le Client fournira à temps, toutes les données et informations nécessaires à la réalisation des Prestations.

Le CLIENT s'engage à permettre la réalisation des PRESTATIONS le jour et selon les modalités horaires convenus.

Il s'engage à prévenir I/O Out de toute absence ou non respect des horaires dans les meilleurs délais, et au minimum quarante huit heures avant.

A défaut, la PRESTATION sera facturée à hauteur de 35,00 euros TTC non remboursables.

Avant toute intervention, le Client est réputé avoir procédé à la sauvegarde sur un support externe (CD, DVD, disque dur externe, clé USB...) de tous les fichiers et logiciels présents sur le disque dur de l'ordinateur et sur les périphériques.

Le CLIENT reste responsable des données présentes sur son installation informatique ; en cas de pertes totales ou partielles de données de quelque sorte que ce soit, I/O Out ne peut être tenu responsable de tout dommage direct ou indirect, matériel ou immatériel, relatif à ces données.

Le CLIENT s'engage à être à jour des licences d'exploitation des logiciels installés sur ses différents équipements.

Le CLIENT s'engage à tenir à disposition les CD ROMS d'installation et l'ensemble de la documentation technique remise par les fabricants et/ou distributeurs et/ou fournisseurs, nécessaire à la réalisation des PRESTATIONS.

Le CLIENT s'engage à établir et à entretenir un environnement optimal afin que I/O Out puisse intervenir dans les meilleures conditions.

Le CLIENT s'engage à établir et à entretenir un environnement physique des équipements conforme aux spécifications des fabricants et/ou distributeurs et/ou fournisseurs et aux normes de sécurité ; à respecter les procédures d'utilisation des équipements et en particulier à ne pas procéder à des modifications techniques.

Le CLIENT assume l'ensemble des frais, quels qu'ils soient, afférents à l'exécution des PRESTATIONS (frais d'électricité, de connexions à Internet ou d'usure des consommables informatiques engendrés par les manipulations effectuées) qui resteront à sa charge.

### Article 7 - Tarifs et règlement

Les tarifs des INTERVENTIONS sont exprimés en euros et sont stipulés TTC. Les tarifs comprennent le déplacement et la PRESTATION réalisés chez le CLIENT.

Tout déplacement de I/O Out à domicile sera facturé à hauteur de 35,00 euros TTC.

Les tarifs applicables sont ceux communiqués au CLIENT lors de la prise du rendez-vous et validés d'un commun accord entre le CLIENT et I/O Out.

Dans le cas où la PRESTATION ne pourrait pas être effectuée en raison de l'absence du CLIENT au rendez-vous fixé avec I/O Out, la PRESTATION sera facturée à hauteur de 35,00 euros TTC.

Les tarifs sont stipulés sur la FACTURE I/O Out et sont payables à la fin de l'INTERVENTION, sauf convention contraire entre les parties. Le règlement est fait en globalité par chèque bancaire ou postal à l'ordre de I/O Out ou en espèces. Une facture est remise au CLIENT.

### Article 8 - Obligations et responsabilité de I/O Out

I/O Out ne contracte qu'une obligation de moyens dans l'exécution des Prestations.

I/O Out s'engage à mettre tous les moyens en œuvre pour assurer, dans des conditions optimales, les services au CLIENT.

I/O Out ne saurait être tenu responsable pour tout retard ou inexécution des Prestations lorsque la cause du retard ou de l'inexécution serait due à la survenance d'un cas de force majeure ou d'un cas fortuit, tels qu'ils sont définis par la jurisprudence des tribunaux Français.

La responsabilité de I/O Out ne peut être engagée en cas de faute du CLIENT ou en cas d'erreur de manipulation du CLIENT ou d'utilisation non conforme de ses équipements.

Le CLIENT accepte que sa propre INTERVENTION ou celle de I/O Out sur un de ses équipements est susceptible d'entraîner une rupture de la garantie du constructeur et/ou du distributeur et/ou du fournisseur auprès duquel le CLIENT a acquis ses équipements, garantie à laquelle ne se substitue pas une quelconque garantie de I/O Out.

D'une manière générale, au cas où la responsabilité de I/O Out serait engagée par suite de l'inexécution ou de la mauvaise exécution du contrat, ou pour toute autre cause imputable à I/O Out, l'indemnisation du préjudice total sera limitée au préjudice direct subi par le CLIENT, sans pouvoir dépasser le montant des sommes qui lui auront été facturées au titre des présentes.

#### Article 9 - Validité contractuelle des informations

Les photos et textes des articles représentés sur le site internet de I/O Out n'ont pas de caractère contractuel. I/O Out ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable des éventuelles erreurs retranscrites de ces documents ou notices.

## Article 10 - Loi Informatique et Liberté

Le Client peut demander la communication des informations le concernant à I/O Out et les faire rectifier le cas échéant, conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Les données personnelles communiquées par le Client sont destinées au traitement des Prestations par I/O Out.

Sans ces données personnelles, I/O Out ne peut procéder à la réalisation des PRESTATIONS. Le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant (loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978).

Pour toute demande, le Client s'adresse à I/O Out par mail à l'adresse : jlheureux@ioout.partners

#### Article 11 - Confidentialité

I/O Out s'engage à ne divulguer aucune information susceptible de permettre à des tiers de connaître directement ou indirectement le détail des interrogations effectuées par le CLIENT.

Cependant, dans le cas où les supports informatiques du CLIENT contiendraient notamment des informations, données, images sanctionnées par la loi, I/O Out se réserve le droit d'en informer les autorités judiciaires compétentes.

Enfin, I/O Out ne pourra être tenu responsable dans le cas où toute autorité judiciaire compétente lui demanderait de lui livrer les supports informatiques du CLIENT qui contiendraient notamment des informations, données ou images sanctionnées par la loi.

### Article 12 - Réclamations, litiges

En cas de réclamation ou de litige, le CLIENT est invité à s'adresser à I/O Out par courrier ou par mail : jlheureux@ioout.partners et le CLIENT s'efforceront de régler à l'amiable tout litige découlant des présentes conditions générales.

# Article 13 - Acceptation du CLIENT des Conditions Générales de PRESTATIONS de Services

L'ensemble des clauses et conditions est réputé connu et expressément accepté par le CLIENT au moment de la sollicitation de l'INTERVENTION et même si celui-ci n'a pas formellement apposé sa signature sur les présentes.

En conséquence, le fait de souscrire aux services de I/O Out emporte acceptation pleine et entière des présentes conditions générales de PRESTATIONS de services.

Signature du CLIENT